

J.A. Lausanne Domaine public

Bi-mensuel romand
N° 1 31 octobre 1963

Rédacteur responsable: André Gavillet

Abonnement: 20 numéros 12 francs

Le numéro 70 centimes

Administration, rédaction: Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27

Les articles de ce numéro
ont été discutés et rédigés par:

Gaston Cherpillod
Jean-Jacques Dreifuss
Ruth Dreifuss
Pierre Furter
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
Philippe Müller
Christian Ogay
Jeanne-Marie Perrenoud
C.-F. Pochon

Dans les prochains numéros de Domaine public:

- Par quel tour de passe-passe ont été augmentées les primes R. C. pour les automobilistes;
- Après la dissolution de la Nouvelle gauche neuchâtoise en tant que parti, l'interview d'Yves Velan sur cette expérience politique;
- Une étude de la presse suisse;
- Les défauts des systèmes actuels de sélection scolaire;
- Une analyse du vocabulaire de la dernière campagne électorale;
- Aux ouvriers, la parole: Des interviews à la sortie des usines.

Imagination, description et extrémisme

A moins d'être satisfait du régime en place(s), à qui nous devons, certes et merci! «notre» prospérité helvétique, à moins d'avoir l'âme d'un gestionnaire, l'exercice de la pensée politique devient difficile. Jamais autant, dans les mouvements au passé révolutionnaire, n'a été célébrée l'action des pionniers. Elle mérite à juste titre d'être rappelée et enseignée. Mais on aime aussi à la revendiquer comme un héritage, dont on se pare faute de faire mieux. C'est qu'aujourd'hui la revendication politique n'a plus cette pureté morale du temps où la richesse du riche était pain arraché de la bouche du pauvre. Les riches s'enrichissent sans mauvaise honte; le détournement des richesses collectives est devenu moins apparent. Les masses se laissent dépolitiser, la lutte des classes s'estompe.

Alors comment agir, avec quel levier, quel point d'appui, et puis vouloir quoi? On ne monte pas sur les barricades réclamer le frigidaire pour tous!

Question posée dans tous les pays de haut niveau de vie: on cherche des solutions souvent dans la confusion et le verbalisme. Mais tout ce travail de défrichage est utile.

A notre échelle, nous allons y participer de notre mieux.

C'est-à-dire:

Imagination: Il n'y a pas d'explication qui tienne en un seul mot, même néo-capitalisme, n'en déplaise, tout utile qu'est la formule.

Il faut faire appel à toute la diversité des recherches des sciences humaines pour essayer d'analyser les mécanismes de cette société moderne qui ne s'intéresse plus aux seuls comportements politiques et économiques de l'individu, mais qui le poursuit, le met en condition et le commercialise jusque dans ses loisirs et ses rêves.

Description: Demandez à quiconque s'intéresse aux affaires publiques des renseignements sur les groupes de pression de ce pays, sur les hommes qui les animent, sur les moyens dont ils disposent: Qui, derrière les grandes banques commerciales? Qui, derrière les industries d'exportation? Qui, derrière les intérêts immobiliers?

Ignorance totale. Le mécanisme même du pouvoir échappe à la plupart de nos concitoyens. D'où une certaine inefficacité politique.

Toute description dans ce pays a une valeur critique. Chaque fois que l'occasion se présente, il faut dire qui est qui. Il serait d'ailleurs naïf de s'imaginer lever des scandales à chaque page. Le pays est petit, administrativement sérieux. Mais on y a plus qu'ailleurs le goût du confidentiel, le sens du secret des affaires.

Ombres et persiennes closes. La première tâche démocratique, c'est donc de faire tomber ce «confidentialisme» dans le domaine public.

Extrémisme: Sur des points majeurs, les objectifs d'une action à court terme sont connus: aménagement du territoire, politique de l'habitat, éducation permanente, sécurité sociale, planification.

Idées galvaudées avant même d'être réalisées. Là, la politique à suivre est simple. Ces lieux communs des programmes électoraux sont, en fait, les pierres d'achoppement du régime. Il faut de manière directe, incessante, extrémiste, réclamer leur réalisation. Là, il ne s'agit pas d'imagination, mais d'énergie, celle qu'il faut pour taper sur les clous et parfois à côté sur les doigts.

Imagination dans la recherche, description des mécanismes réels, extrémisme dans la mise en place des idées prétendument reçues:

«Domaine public»

Quand on gratte pour faire léché

Il y a des choses qui sont belles, il y en a qui sont expressives. Par exemple, il est de petits vins qui ne répondent pas aux règles d'or et de miel fruité qui permettent de classer un parchet du Château de Rieuxsec comme Sauterne, premier grand cru, appellation contrôlée, de petits vins donc diurétiques, acidulés, mais francs, agréables quand on les consomme sur place, et qui expriment heureusement une particularité et une saveur d'un pays. Il en va de même des fromages et de l'architecture.

La particularité de l'architecture, toutefois — à cause d'une certaine durée de la pierre, et de son opacité, qui fait que de telles créations nous sont durablement infligées — c'est de changer de catégorie et de passer de celle du beau, qui s'efface dès le lendemain des discours contents d'eux-mêmes des orateurs inauguraux, à la catégorie de l'expressif, pour atteindre souvent cette saveur unique d'être exemplaire du mauvais goût d'une époque. Ainsi l'expressif se hausse au niveau du style comme les chaises louis-philippardes, les chapeaux cloches 1925 et la place Saint-François, à Lausanne.

Avec le temps et sa patine crasseuse (quand bien même il n'y a pas de fumée industrielle à Lausanne), ces bâtiments administratifs et bancaires, dix-neuf-cemement pesants exprimaient bien le poids de l'argent et une solide épaisseur. Beaux en leur genre, comme les thermes de Caracalla, surtout quand, dans ce pays de secret bancaire absolu, on illumine nocturnement leurs façades. Donc, nous les défendons contre vents et esthètes.

Et voilà qu'on lave et blanchit toutes ces façades. Sales comme un billet de banque, on veut les faire propres comme un sou neuf.

En vue de l'Exposition nationale, Lausanne veut faire

pimpant, propre. On a même repeint la statue de la Justice de la Palud (c'est d'ailleurs une copie), l'affublant de criardes couleurs germaniques. Magnifique illustration du pour léché (pour lécher) conformisme helvétique 1964. 1900 remis à nu. Lausanne fait toilette.

Notre premier procès

Le journal le plus anodin — «Les Amis de Suzette» ou «Walter Tell» — connaît tôt ou tard son procès grâce à nos excellentes lois qui ne permettent pas d'appeler un chat un chat et un ... un ...

Aussi, pour notre première judiciaire, sommes-nous décidés à prendre les devants dès le numéro 1; mais nous aurons la délicatesse de choisir une action purement civile:

Avis donc aux directeurs de salles de cinéma

Certains de ces commerçants ont pris la désagréable habitude de couper de leur propre initiative une partie parfois importante des films qu'ils projettent. Les causes de ces coupures sont purement mercantiles: raccourcir le film pour qu'il puisse passer deux fois par matinée ou soirée, sans renoncer à l'intouchable publicité et aux sacro-saintes dix minutes d'entracte.

Il y a là une véritable tromperie sur la «marchandise» (c'est le terme utilisé par les tenanciers de salles de cinéma). On promet une œuvre complète, et on ne fournit qu'une œuvre mutilée.

Nous organiserons donc la défense des spectateurs. A la première occasion, nous ouvrirons action en justice, avec tous les spectateurs amis du cinéma qui voudront bien s'y joindre, soit pour obtenir la possibilité de voir le film en entier, soit pour obtenir le remboursement des billets.

Et nous ferons dans les colonnes de «Domaine public» un exact compte rendu de ce scénario!

L'assurance-invalidité est-elle un privilège qu'on refuse aux plus déshérités?

C'est pierre par pierre, de façon peu cohérente, que se bâtit l'édifice de notre sécurité sociale. Combien de temps n'a-t-il pas fallu attendre l'assurance-invalidité?

Aujourd'hui, elle a trois ans d'existence. C'est assez pour qu'elle ait démontré son utilité — notamment dans le domaine de la réadaptation professionnelle. C'est assez également pour qu'elle ait révélé d'importantes lacunes. Nous aurons l'occasion d'en signaler plusieurs. Mais il est un défaut fondamental, source d'injustices inacceptables, que nous tenons à dénoncer d'emblée.

La définition de l'invalidité

La notion d'invalidité, telle qu'elle est définie par la loi, est purement économique et fondée sur les possibilités de gain de l'assuré. C'est en effet aux termes de l'article 4 AI « la diminution de la capacité de gagner ». Pour l'évaluer, on compare « le revenu du travail que l'invalidé pourrait obtenir en exerçant l'activité qu'on peut raisonnablement attendre de lui, avec le revenu qu'il aurait pu obtenir s'il n'était pas invalide ».

Ce critère, s'il est appliqué mécaniquement, est insuffisant, car la comparaison joue en faveur des assurés bénéficiant d'un revenu élevé au détriment des petits travailleurs. Certes, les commissions AI refusent quelquefois par sens social de se livrer à une simple opération arithmétique dont la formule serait:

$$\text{gain actuel} > \frac{1}{2} \text{ gain normal}$$

Mais c'est là une attitude à bien plaisir. Et quand ce sont les tribunaux qui sont saisis d'un cas, ils ne peuvent faire autrement que d'appliquer la loi. Or elle défavorise les très petits revenus.

L'exemple suivant l'illustre suffisamment:

Un ouvrier agricole, âgé de 55 ans, travaille pour un salaire qui est estimé à 550 francs par mois environ, compte tenu du fait qu'il est nourri et logé. Victime d'une attaque, il devient à moitié paralysé. Il conserve néanmoins la possibilité de faire de petits travaux qui peuvent lui rapporter de 280 francs à 300 francs par mois.

Appelée à statuer sur son cas, l'assurance-invalidité constatera que son gain d'invalidité est encore supérieur à la moitié du salaire qu'il recevait antérieurement et qu'il aurait vraisemblablement obtenu sans son invalidité. Il ne peut dès lors bénéficier d'une rente, le taux limite d'invalidité de 50 % fixé par la loi n'étant pas atteint dans son cas. Et pourtant, cet invalide ne gagne plus que 280 francs à 300 francs par mois, soit moins du minimum vital reconnu notamment par les offices de poursuite. Son invalidité ne lui permet plus de gagner sa vie, et pourtant il ne peut prétendre à aucune rente, parce que son revenu avant son infirmité était déjà modeste, trop modeste, et que la comparaison avec son gain actuel joue en sa défaveur.

On n'enlève qu'aux pauvres

Autrement dit, le droit à la rente est rendu plus difficile à ceux qui ont été le plus maltraités par l'existence. Tous ceux que la nature a peu gâtés au départ de la vie, invalides au sens étymologique du mot, c'est-à-dire faibles, se voient à cause de cette faiblesse congénitale contester le droit à toucher une compensation pour une invalidité (au sens précis du terme) accidentelle ou occasionnelle, les frappant au milieu de leur existence.

Quelle injustice que cette notion purement économique de l'invalidité, si elle est calculée de la sorte, sans expertise médicale, par une simple comparaison de salaire, qui joue toujours au détriment des plus faibles revenus.

Il faut reviser cet article inique de la loi pour prévoir que si le gain résultant de l'activité résiduelle est inférieur au minimum vital, le droit à une rente est ouvert, quel que soit le taux d'invalidité, serait-il de 30, 20, voire 10 %.

Certes, la loi prévoit que, dans les cas pénibles, une rente peut être allouée lorsque l'assuré est invalide pour les deux cinquièmes au moins. Mais cette cautèle est insuffisante.

A quand donc la première révision de l'assurance-invalidité. On s'occupe pour l'AVS de sa sixième révision. Fort bien. C'est indispensable. Urgent. A quand l'amélioration de l'AI? Alors que le grand public croit les invalides à l'abri du besoin, combien doivent prendre le chemin des bureaux de l'assistance publique?

L'amélioration des rentes AVS et AI rend toujours plus inique l'article 4 de l'AI

Relevons encore que si l'AVS et l'AI accordent dès l'an prochain des rentes d'un tiers supérieures, et si dans l'avenir on va plus loin encore pour tendre vers une rente de base qui garantisse un minimum vital, le problème que nous soulevons sera d'autant plus aigu. Car ce qui est déterminant pour l'AI, ce n'est pas seulement le montant de la rente, mais aussi le droit à la rente. Et si l'on ne revise pas l'article 4 que nous dénonçons, nous aboutirons à ce paradoxe de voir s'aggraver le sort des invalides à revenu très modeste et par là exclus du droit à la rente, au moment où l'on mettra à l'abri du besoin les vieillards et les autres invalides.

L'amélioration de la loi AI n'est peut-être pas une cause très spectaculaire. Et pourtant il serait facile sans trop de frais d'épargner bien des souffrances. C'est là que l'on pourrait faire avec bonheur du réformisme.

Alors au plus vite à nouveau sur le chantier.

Tout n'a pas été dit sur les expulsions d'Italiens

Une procédure singulière

Les récentes mesures prises par notre secrète police fédérale, main de fer sans gant de velours, n'ont pas fini de provoquer des remous.

Il vaut la peine de revenir au cas de Rino B., renvoyé à son riz amer, mais natal, pour avoir levé le nez de son établi, pour avoir lu des revues de gauche, et pour s'être intéressé aux élections de son pays. La « Gazette de Lausanne » lui a consacré un reportage bien fait.

Mais pourquoi, sans s'étonner de la bizarrerie de la procédure, avoir publié, par impartialité respectueuse, le communiqué du Département fédéral de justice et police tentant de se justifier? Car le Département fédéral de justice et police, après avoir longuement énuméré tous les points de l'« acte d'accusation » et tous les délits d'« activité subversive » reprochés à Rino B., après avoir ainsi justifié urbi et orbi son attitude, nous annonce pour conclure que B. a recouru et que son recours est actuellement pendant. Mais B. a dû recourir auprès de qui? Auprès du Département de justice et police, dont émane le communiqué. On peut penser qu'après s'être si longuement donné raison, il ne va pas se donner tort. Curieux que dans ce pays où la droite et la gauche sont d'accord pour exiger — sans qu'avance le problème — des garanties d'impartialité, d'ordre judiciaire, pour les recours administratifs, curieux que personne ne se soit étonné.

La galanterie de M. von Moos

Rino B. a dû de toute urgence quitter notre pays. L'effet suspensif du recours lui a été refusé. Quand son recours sera examiné — car pour cela il n'y a plus urgence — il y aura bien six mois que Rino B. sera rentré au pays.

Mais pour être brutale, la police fédérale est galante. Car expulsant l'homme, on a du même coup expulsé sa femme. Mais... mais, elle, Madame, a été mise par le Département fédéral de justice et police au bénéfice de l'effet suspensif. Et il n'aurait tenu qu'à elle de profiter de ce beau geste.

Voyons, M. von Moos, vous le défenseur patenté de la famille et des liens indestructibles du mariage, vous expulsez le mari et offrez à Madame la possibilité de ne pas le suivre. Quels usages! Quelle galanterie!

A qui profite le crime?

On a dit que la police fédérale avait subi des pressions des milieux italiens qui sont désireux de casser l'opposition communiste.

Mais les « éventuels » inspireurs n'auraient-ils pas agi pour de simples raisons économiques? Si l'on avait voulu freiner l'émigration d'Italiens en Suisse, on n'aurait pas fait mieux. Et n'est-ce pas la meilleure manière de détendre, alors, le marché du travail en Italie?

Les milieux patronaux suisses que les affaires ont rendu plus subtils qu'un agent de la « secrète » ne sont pas loin de penser que le grand coup frappé pour défendre les valeurs occidentales a été un grand coup pour défendre les valeurs... industrielles... italiennes.

Feu le Comptoir suisse 1963

Hiroshima mon oublié

Code d'honneur samouraï, pêche au thon, laminés, monde libre et Hirohito, le pavillon japonais au Comptoir suisse présentait, comme le veut l'usage, des activités spécifiques ou des produits réputés tels. En un volume édité par le Ministère des affaires étrangères et sur une surface de quelques ares, il s'agissait de résumer le Japon antique et moderne. La place était donc mesurée. La propagande, d'autre

part, ne s'appuie qu'assez rarement sur l'objectivité des sciences humaines. Fût-il nippon, il n'y a guère là de quoi fouetter un chat. Enfin, quand on fait le tour du propriétaire, on s'arrête plus volontiers à la galerie des ancêtres qu'au petit endroit. La pudeur est une vertu. On a beau se montrer à la foire: on y expose, on ne s'exhibe pas. Mais si nous saluons cette discrétion extrême-orientale, nous devons cependant dire ceci: elle pêche par excès. Selon le dépliant officiel, Hiroshima se trouve au cœur d'une région viticole. Nous le voulons bien. Quoi de plus rassurant qu'un vignoble? « C'est pour la paix que mon fossoir travaille... » Mais pourquoi pas un mot — une timide allusion — en passant, comme ça, au risque d'être décrétés de mauvais goût, sur l'aveuglante expérience du 6 août 1945?

Document d'ethnographie vaudoise

Du respect de Dieu et des autorités

Le « Ralliement » de Saint-François (numéro de septembre) nous apprend que, grâce à l'action personnelle du syndic Chevallaz, la paroisse du centre de Lausanne pourrait compter sur l'utilisation d'une salle de réunions dans la région de Mornex-Montbenon. En conclusion de l'information, nous lisons: « Soyons reconnaissants à la Municipalité et à son président, le syndic Chevallaz, de nous accorder ainsi de nouveaux espoirs et prions le Seigneur de permettre enfin une réalisation prochaine de ces projets qui deviennent chaque jour plus urgents et indispensables. » Le syndic Chevallaz s'est sans doute énergiquement entremis entre le bon Dieu et le Conseil de paroisse pour assurer les intérêts de ce dernier. Cependant, son action, si nécessaire soit-elle, ne semble pas suffisante. Fort justement, la confiance en Dieu l'emporte encore chez nous sur la confiance en ses saints.

Pédagogie: Bricolage ou recherche scientifique?

On a souvent décrit le malaise qui s'est emparé du corps enseignant. Crainte des maîtres primaires de voir dévaloriser leur métier, de n'être plus que ceux qui seraient chargés des laissés pour compte, crainte des secondaires d'être obligés d'abaisser leurs exigences et de ne pouvoir concilier quantité et qualité. Partout, alors que la phraséologie officielle parle du rôle primordial de l'école dans le monde de demain, le corps enseignant vit dans la hantise d'une école au rabais.

Nous n'allons pas, dans ce premier numéro — que recevront de nombreux enseignants — prétendre définir en trois phrases ce que devrait être une nouvelle politique scolaire.

Ceci, simplement, en guise d'introduction:

On sait qu'en Suisse une entreprise ou une usine qui occupe plus de mille ouvriers et employés est considérée comme de grandes dimensions. Et une affaire de ce type ne se mène pas sans tout un appareil de direction, chargé non seulement de liquider les affaires courantes, mais d'organiser, d'étudier de nouvelles méthodes, de pousser la recherche.

Nous avons de nombreux établissements scolaires qui groupent plus de mille élèves. Mais qui organise, invente, recherche, contrôle l'efficacité de méthodes nouvelles? On sait que les directeurs sont, malgré eux, étouffés sous les besognes administratives; que des maîtres éprouvés peuvent au mieux donner de-ci de-là quelques conseils à des stagiaires; que les psychologues sont avant tout occupés à la préparation d'épreuves d'admission.

Ce travail, même excellent, ne peut donc que rester empirique. Pour fabriquer des machines, on sait innover, inventer; pour former des enfants, besoin autrement subtile faut-il le dire, l'Etat n'investit rien dans la recherche et l'expérimentation.

En revanche, il ne lésine pas sur le décor. Les pelouses sont magnifiquement entretenues. Quand elle trahit ses faiblesses, la civilisation suisse est toujours une civilisation du pot de fleur.

La pédagogie est une science humaine appliquée — avec toute la part que le mot application laisse aux dons et à l'intuition personnels, mais une science tout de même, c'est-à-dire capable de progrès continus.

Cette révolution — le passage de l'empirisme, du bricolage, de l'isolement aux notions de progrès, d'expérimentation, de recherches collectives — c'est au corps enseignant lui-même à l'imposer.

Cette idée fait sourire, quelquefois. Mais ce n'est pas ce ridicule-là qui va nous tuer.

Dans les prochains numéros de « Domaine public », après les résultats de l'enquête Girod, à Genève, après le dépouillement des tests subis à Neuchâtel dès 1956 par l'ensemble de la population scolaire, après les premiers résultats de la réforme vaudoise, nous analyserons donc le phénomène des échecs scolaires.

Un péché par omission

Avez-vous lu le dernier rapport de la F. A. O.? Accablant. L'écart alimentaire entre le Tiers-Monde et le nôtre continue à croître. Si la situation alimentaire mondiale s'est améliorée de 6 %, le progrès se concentre exclusivement sur les pays déjà suralimentés. 500 millions d'hommes meurent de faim, 900 millions vivent dans des conditions inhumaines.

On nous dit, cela est bien connu. C'est une fatalité et d'ailleurs tous les hommes sont mortels.

Il est significatif, en tous cas, de remarquer que ce problème essentiel a pris peu de place dans la propagande électorale récente.

Et c'est naturel.

Que voulez-vous offrir au peuple suisse dans ses relations avec le Tiers-Monde? Comme tous les pays de la civilisation industrielle, nous avons basculé dans le camp des nantis. L'aide aux pays sous-

développés, matière à quelques phrases généreuses, mais non plus matière à propagande! Et c'est pourtant une erreur; grave pour les mouvements de gauche.

Mais pour comprendre ce problème, il faut avoir assisté à quelques séances dans un parti ouvrier où l'aide au Tiers-Monde était inscrite à l'ordre du jour.

Présentation de l'orateur de service. Laius.

Discussion ouverte.

C'est alors que le « conférencier » se fait rappeler à l'ordre. Comme s'il n'y avait pas assez de misère chez nous, comme si l'on ne devrait pas commencer par... et nos vieux qui n'ont pas le minimum vital... et nos hôpitaux insuffisants.

Ensuite, certes, on apaise les interpellants: on leur dit que, bien sûr, ils ont raison; que si tout allait pour le mieux dans notre pays, on ne serait pas là pour faire ce qu'on fait et être ce qu'on est; qu'on a pas attendu pour... que ce n'est pas à nous qu'il faut rappeler que...! Mais que l'égoïsme, même national, n'est pas une vertu! Est-ce qu'on oublierait l'Internationale?... etc.

A ces apaisements, il manque une chose: la prise de conscience de l'interdépendance entre l'aide internationale et les revendications nationales.

Prenons un exemple récent. On sait que la Confédération a mis au point une aide aux étudiants des pays en voie de développement, avant d'avoir pu légiférer sur l'aide aux étudiants suisses.

C'était, en une certaine mesure, choquant. Mais, précisément, c'est cette incongruité qui a permis d'accélérer la mise en train de l'aide aux étudiants suisses.

Si nous aidons un pays pauvre à mettre en chantier son équipement hospitalier, les lacunes de notre propre équipement deviendront intolérables.

Toute aide à l'étranger accélère la solution d'un problème intérieur. C'est le meilleur révélateur de nos propres insuffisances. Plus forte l'aide extérieure, plus impérieuse la revendication interne. La distribution du revenu national hors des frontières implique la redistribution du revenu national dans le pays même.

Tout un travail d'éducation est donc à entreprendre. Il faut qu'on cesse de parler le langage de la charité

Memento pour lecteur pressé ou curieux voulant savoir:

Qui est derrière « Domaine public »

Les hommes: Les collaborateurs de « Domaine Public » sont des « amateurs ». C'est-à-dire qu'ils ont tous un métier... qui les occupe. Au temps où triomphent les spécialistes, les professionnels, les technocrates de la gestion publique, l'amateurisme dans ce domaine donne tout son sens à la démocratie.

L'argent: Nous n'avons touché pour ce lancement ni l'or de Moscou, ni les subventions de Pro Helvetia. Pour partir, on s'est « cotisé »; pour poursuivre, on aura des abonnés.

La couleur: La plupart d'entre nous sont déjà engagés que ce soit dans le mouvement syndical, ou dans des mouvements politiques, ou parapolitiques — la majorité se rattache au parti socialiste — et tous ils entendent rester fidèles à ces engagements propres. Ils — et nous aurons l'occasion de développer longuement ces thèmes — pensent que

a) des problèmes absolument nouveaux se posent à la pensée politique et qu'ils doivent être brassés, agités par des citoyens qui n'engagent qu'eux-mêmes. Il faut un banc d'essai des idées.

b) que rien de constructif ne pourra être tenté sans le souci d'animer, réanimer, rapprocher les mouvements syndicaux, sociaux et culturels, coopératifs, politiques.

Le programme: Voir l'éditorial.

L'efficacité: Au temps du conformisme et de la dépolitisation, 2000 lecteurs (ou plus) qui lisent et qui participent font le poids.

et du sacrifice pour le « petit nègre ». Il faut montrer que s'ouvre un processus de transformation sociale à travers nos frontières, avec aller et retour. La charité bien ordonnée passe désormais par autrui. C'est le stimulus de notre volonté de revendication.

Pas nés et déjà diffamés

« L'épée est le plus court chemin d'un cœur à un autre. » Ce Claudel, tout de même! Quel don des formules: la violence fait fi des obstacles; elle ignore les doutes et les reprises; elle n'emprunte point les voies détournées du dialogue. Sans doute polémique-t-on avec des mots, mais pas plus que le ridicule, ils ne sauraient tuer. Dès lors, pour peu qu'un journaliste veuille aller au-delà de notre oreille externe, il faut qu'il se soumette aux règles éternelles qui régissent la prose: rien ne sert de glapir, il convient d'en passer par les sommations du langage. Il faut parler. M. Chantre, souffrez que nous vous en priions. Ne trébuchez plus sur les vocables; hissez-vous au-dessus du cri; tâchez de parvenir une fois au discours.

Dans son numéro 130 (octobre 1963), le « Bulletin du Centre National », toujours à la pointe de l'information, prévient: « Domaine public » va paraître. A en croire la feuille ultra, nous sommes « pour la plupart issus du « Mouvement Démocratique des Etudiants ». Qu'un seul de nos collaborateurs lausannois ait milité au MDE, cela importe peu à M. Chantre: un seul être le hante, et tout en est peuplé... Nous voici enfermés dans un ghetto: notre collusion avec l'extrême-gauche est manifeste. Des paras, des cryptos, vous dis-je. « Collaboration systématique avec les communistes », souci de promouvoir un socialisme authentiquement révolutionnaire ». Nous sommes propres.

Lecteurs, vous êtes renseignés: la vérité sur « Domaine public » vous ne l'extrairez pas des colonnes de ce journal. Nul besoin de nous lire pour connaître notre pedigree. Avec son lumineux pouvoir de divination, M. Chantre nous l'a révélé.

Pourquoi nous signons collectivement ce N° 1

Un journal, ce n'est pas un bal masqué. Nous n'aimons pas les pseudonymes — lousps sur le visage — ni les chapeaux rabattus. Donc nous signons.

Mais la discussion, la critique, la rédaction, la trousse admirée ou élaguée, ça c'est le fait d'une équipe. Pour « Domaine public » N° 1, nous avons travaillé en commun. Chacun à des titres divers. Et nous signons alphabétiquement et également.

Abonnez-vous

Nous n'aurons pas d'autres recettes que nos abonnements. D'autre part, chacun sait qu'une expérience de cette nature est jugée, quant à sa viabilité, sur ses premiers résultats. Tout a été fait pour qu'elle parte avec les meilleures chances de succès et qu'elle dure. Il reste votre coup de pouce.

Nous n'avons pas prévu la gamme folklorique des abonnements de soutien, des abonnements bretelles, des abonnements jarretelles. Mais le plus grand service que vous puissiez rendre à cette entreprise, c'est de verser le plus vite possible les 12 francs de votre abonnement à notre compte de chèques postaux Il 15 527, Domaine public. Soufflez dans nos voiles!

Les élus sont élus

Mais qu'est-ce qu'un parlementaire fédéral?

Tout ce qui est possible n'est pas vraisemblable

Les lampions sont éteints. Les tracts électoraux traînent encore, ici ou là, comme des confetti après la bataille vénitienne; avec le surplus des listes, les membres des bureaux électoraux ont fait provision pour quatre ans de papier de brouillon, et quelques bouilles électORALES, format affiches, passeront encore l'hiver, aimablement démodées, sur les panneaux des petits villages où l'on change rarement de «tableaux», si bien qu'il faut six mois avant que la réclame de Persil qui lave plus blanc vienne recouvrir deux magistrats.

Mais qui sont ces élus?

Théoriquement, dès l'âge de vingt ans — sous réserve des incompatibilités — tout Suisse peut être élu au Conseil national. Vous êtes, nous sommes éligible. Certes, la distance est grande entre le droit théorique et la réalité. Pas de quoi s'étonner. Il en va ainsi des choses humaines et divines, où les élus sont moins nombreux que les appelés.

Oui, mais qui sont ces élus? De quoi vivent-ils?

Chaque conseiller touche une indemnité parlementaire, qui ne constitue pas une rétribution pour un emploi à plein temps. La Suisse ignore le professionnalisme parlementaire. On nous dit que nos parlementaires sont des amateurs, comme... nos joueurs de football. Ils ont un métier, et la politique c'est leur sport. Un métier qui permet de siéger trois mois à Berne! Merci beaucoup.

Vous êtes, nous sommes donc éligibles. Mais qui sont les élus?

La composition professionnelle de l'Assemblée fédérale

Il vaut la peine de reproduire une fois encore le tableau de la dernière Assemblée fédérale dressé par M. Jean Meynaud dans son utile ouvrage sur: **Les organisations professionnelles en Suisse** (Payot, 1963). A peu de choses près, ces chiffres sont valables pour les nouvelles Chambres.

Une remarque encore: cet ouvrage a fait peu de bruit. En fait, de tels travaux gênent. Pourquoi? Parce que dans notre régime confidentialiste, toute description prend l'allure d'une critique.

On obtient donc pour les deux Chambres helvétiques le recensement suivant:

Profession	Conseil national	Conseil des Etats
Conseillers d'Etat	21	12
Membres d'un Conseil municipal	18	1
Professeurs, instituteurs	9	—
Autres fonctionnaires (y compris juges)	10	3
Avocats, notaires	21	9
Rédacteurs, journalistes	15	2
Médecins, vétérinaires	3	—
Ingénieurs, architectes	3	1
Fonctionnaires de fédérations et d'associations	36	—
Industriels, commerçants, artisans	15	7
Directeurs d'entreprises industrielles, administrateurs de coopératives	11	1
Employés, ouvriers	7	—
Agriculteurs	25	4
Divers	2	4

Une Chambre au 2^e degré

Ce qui frappe, c'est la prédominance des magistrats et des hommes qui exercent dans leur ville ou leur canton une fonction politique ou publique, et l'importance des représentants des associations professionnelles.

Trente-neuf conseillers nationaux étaient déjà des magistrats «locaux»; 109 avaient (ou avaient eu) des liens plus ou moins étroits avec des associations professionnelles.

Ou encore: 22 conseillers nationaux seulement avaient pu accéder à cette fonction sans avoir exercé des charges politiques et publiques antérieures, cette position étant même rigoureusement exceptionnelle au Conseil des Etats (un seul cas). (Meynaud, op. cit., p. 29.)

Il est habituel de qualifier le Conseil des Etats de Sénat. En fait, c'est le Conseil national qui mériterait, déjà, ce titre. Le Conseil des Etats étant alors un Sénat au carré ou, si vous préférez, une Chambre au 3^e degré, puisque l'usage se généralise de passer du Conseil national au Conseil des Etats qui représente de plus en plus une ultime ascension dans la carrière législative.

Ainsi l'on voit se conjuguer, en Suisse, deux facteurs: d'une part le semi-professionnalisme politique, qui restreint l'éligibilité et la limite notamment au profit des porte-parole des associations et communautés publiques, et, d'autre part, le fédéralisme, qui multiplie, à l'échelon communal et cantonal, les occasions de gagner un premier titre représentatif.

Le cursus honorum est long. Les risques de faux pas nombreux. Y accèdent les notables, ou sinon il faut devenir un notable pour y accéder. A ce régime, les amortisseurs sont solides.

Ces pratiques sont à la fois cause et effet de notre stabilité politique, qui est telle qu'on peut y envisager sereinement l'avancement à l'âge. Ainsi pour un candidat sérieux, il devient honorable de « sortir des urnes » troisième, deuxième ou, bien sûr, premier des « viennent ensuite ». Dans quatre ans, dans huit ans, avec un peu de persévérance et de chance (décès par exemple d'un mandataire en place), on pourra toucher au but. Et si l'on ne réussit pas, on a tout de même droit au titre d'ex-futur conseiller national.

Où se fait le travail décisif?

L'écu est élu. Ça c'est la vie!

Que fera-t-il? Il découvrira rapidement qu'à l'exception des batailles parfois importantes, mais rares, où chaque voix compte, il est « peu de chose » s'il n'a pas acquis le « standing de parlementaire ». Pourquoi cette nouvelle épreuve, ce nouveau barrage?

Les naïfs croient que le pouvoir d'initiative et de décision appartient aux Chambres. Ceux qui croient en savoir plus long affirment que « cela » se passe dans les séances de commission. Ils se trompent encore. En commission, on ne livre plus que la bataille des marchandages. Le vrai pouvoir s'exerce antérieurement: au stade de la consultation.

Sur ce sujet, M. Meynaud écrit à très juste titre:

« Les auteurs suisses, encore peu nombreux, qui se sont penchés sur ces problèmes, ont tendance à situer au stade de la consultation le point où s'affirme au maximum la puissance des groupes et où se détermine l'issue de la lutte. Sur la base des recherches faites pour la préparation de cet ouvrage, nous inclinons à leur donner raison (la volonté des partis de pénétrer dans la phase pré-parlementaire constituant une preuve supplémentaire de la valeur de cette assertion). » Op. cit. p. 295.

La consultation, c'est celle des grandes associations professionnelles, des groupements intéressés, des syndicats, accessoirement celle des cantons et des partis politiques dont l'avis est requis par les services de l'administration avant toute élaboration définitive d'un projet de loi. Leur avis est déterminant.

Le standing parlementaire consiste donc à pouvoir, en dehors des séances plénières, parler au nom d'une de ces forces habituellement consultées.

Comment acquérir le standing du grand parlementaire

Si vous n'avez pas été préalablement désigné comme représentant d'un de ces groupements, vous pouvez encore acquérir avec patience ces nouveaux titres.

Nouvel élu, ne prenez pas la parole avant une année de rodage; ne faites pas à la tribune de plaisanterie

déplacée; préparez de longue main votre candidature à un siège d'une des commissions permanentes. Recherchez les plus prestigieuses (affaires étrangères, par exemple).

Alors, vous pourrez peut-être, grâce à vos qualités, obtenir le « standing politique » par votre influence sur votre groupe et votre parti, ou le « standing économique », si vous avez eu l'occasion de trouver une représentation réelle et, en général, fort bien rémunérée. Vous serez devenu, par exemple, le porte-parole des fabricants de cigarettes.

Alors on vous écoutera au niveau de la consultation. Vous aurez vos entrées au Palais fédéral.

Pour une sociologie politique

Ce n'est là qu'une brève esquisse, mais suffisante pour constater l'insuffisance notoire des travaux qui donneraient une analyse réelle et non pas formelle du fonctionnement de nos institutions. Les professeurs de droit constitutionnel nous font connaître l'étiquette, il est temps de donner la parole aux spécialistes des sciences sociales, qui analyseront le contenu. Il y aurait de nombreuses questions à poser, par exemple:

1. Les usages et les tabous des Chambres à majorité alémanique permettent-ils à des parlementaires romands d'exprimer les nuances et surtout le style de nos courants d'opinion?
2. Peut-on faire une différence de poids entre le parlementaire politique et le parlementaire porte-parole d'un groupe de pression qui souvent reste dans l'ombre (pour le profane, du moins)?

Mais nous aimerions nous arrêter dans cette optique sur un point, tant discuté déjà: l'abstentionnisme, qui une fois de plus a été massif.

Pratique politique suisse et abstentionnisme

La formule traditionnelle des sceptiques, c'est le « à quoi ça sert »! Et la stabilité politique, qui exclut tout changement profond, semble leur donner raison. Les hommes politiques et les militants, eux, rétorquent que plus le fond est stable, plus chaque changement même minime compte; que dans notre régime équilibré on fait de la micro-politique, que les appareils enregistreurs captent chaque oscillation et que par conséquent aucune voix n'est négligeable.

Ils ont parfaitement raison.

Seulement, pour rassembler ses sympathisants, tout parti doit parler un langage de bataille — ou du moins de mobilisation. On appelle ses troupes en vue de futurs affrontements.

Mais ces batailles n'ont lieu que rarement; non par paresse des élus, mais parce qu'elles sont inutiles. A l'avance, il a été tenu compte des forces en présence. A quoi donc servirait l'épreuve de force. Elle ne changerait rien à rien. On peut se limiter aux escarmouches et aux marchandages d'amendements. Il y eut un temps où les généraux sages mesuraient les forces des deux camps sur le champ de bataille et décrétaient ainsi qui était vainqueur.

C'est l'image de la politique suisse. Une certaine sagesse.

Mais cette méthode de travail échappe à la compréhension du simple citoyen. On a « excité » son ardeur guerrière. Comment pourrait-il comprendre alors qu'on se bat rarement parce qu'on a déjà anticipé sur les résultats inévitables de la bataille?

En effet, le citoyen ignore tout du travail préliminaire de consultation. D'où le sentiment que cela se passe en dehors de lui. Aussi importe-t-il de multiplier et de vulgariser les travaux de sociologie sur les méthodes suisses. Ensuite il sera possible d'innover, de réinventer, d'ouvrir la démocratie helvétique.